

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 10 janvier 2024  
Date d'affichage 10 janvier 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20240116-DEL\_24\_01\_16\_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2024

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 19 + 10 procurations  
votants 29



**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le SEIZE JANVIER** à dix-sept heure trente,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gérard GUESNE, Mme Olivia JAMAIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Marie DENONELLE, M. Lionel COUTEMANCHE.

**Excusés** :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Catherine CHANTEPIE,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA  
MÉDIATHÈQUE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE  
SARTHOISE AU TITRE DE LA COMPÉTENCE RELAIS PETITE ENFANCE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles modifie le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 214-2-1. Les mots « relais assistants maternels » sont remplacés par « relais petite enfance »,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, le Conseil municipal a autorisé le transfert de la compétence relative à « la création et à la gestion du Relais d'Assistantes Maternelles Parents Enfants » auprès de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

**Considérant** que dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Communauté de communes propose aux utilisateurs du service différentes activités, notamment une collaboration avec la médiathèque Jean d'Ormesson.

**Considérant** qu'une convention fixant les modalités de ce partenariat a été signée avec la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en 2018 afin de construire la programmation des ateliers prévus au sein de la médiathèque. Il convient qu'elle soit renouvelée.

**Considérant** qu'il conviendra de préciser que l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles modifie le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 214-2-1. Les mots « relais assistants maternels » sont remplacés par « relais petite enfance ».

**Considérant** que cette convention est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2028. Elle est conclue à titre gratuit.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention conclue avec la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise au titre de sa compétence Relais Petite Enfance pour un partenariat avec la médiathèque Jean d'Ormesson, pour une durée de 5 ans et à titre gratuit.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer la convention la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance  
**Françoise PELLODI**

Pour Copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**